

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt deux, le vingt-octobre à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de QUESNOY sur DEULE, au nombre de 29, se sont réunis dans le salon d'honneur de la mairie de Quesnoy-sur-Deûle sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire, en date du quatorze octobre, dont un exemplaire a été affiché dans la vitrine extérieure de la Mairie, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **PRÉSENTS :**

Mme HALLYNCK-CARETTE Rose-Marie, M. DUFOUR Pascal, Mme MILLE-DUQUENNE Catherine, M. BARON Frédéric, Mme BOURDON-SILVERT Françoise, M. GUIBERT Gérard, Mme PROUVOST-LORIDAN Béatrice, M. OLIVIER Samuel, Mme WILLERVAL-HINDRYCK Nathalie, Mme WAUQUIER Marie-Agnès, M. MEAUZOONE Serge, Mme DELCHAMBRE Florence, M. DEMORTIER Bertrand, Mme PEUGNET-DANES Marielle, M. LAMBIN Pascal, Mme VERDON-SPYCKERELLE Véronique, M. JOURDAIN Vincent, Mme LE CORVIC-LECERF Marie-Agnès, M. BICHE Christian, Mme GRISLAIN-D'HALLUIN Elodie, M. DEGROOTE Michel, M. DELPLACE Alexandre, Mme LEFEBVRE Carole, Mme LEGRAND Delphine.

### **ABSENT-S AYANT DONNÉ MANDAT :**

M. DEBAECKE Emilien, absent, ayant donné pouvoir à M. BARON Frédéric  
Mme POULAIN Catherine, absente, ayant donné pouvoir à Mme HALLYNCK Rose-Marie  
Mme LAMBIN-DUBUS Annie, absente, ayant donné pouvoir à Mme BOURDON Françoise  
M. DUBOIS Philippe, absent, ayant donné pouvoir à M. DELPLACE Alexandre  
Mme WABLE Aurélie, absente, ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE Carole

M. Samuel OLIVIER est élu secrétaire.

N° 2022-0067/5.1

### **COMMUNICATIONS DE MADAME LA MAIRE**

#### **POINT D'ACTUALITE**

Béatrice Prouvost, adjointe aux finances, a établi des prévisions chiffrées de l'impact sur le budget de la commune en 2022 et 2023, des augmentations connues à ce jour, du prix du gaz et de l'électricité.

Ça jette un froid !

Je vous avais annoncé lors du précédent conseil que les dépenses de gaz, à consommation constante, passeraient de 80 000 € en 2021, à 140 000 € pour 2022 et 240 000 € en 2023 (prix X 3 entre 2021 et 2023).

Concernant l'électricité, l'exercice n'est pas aussi simple à réaliser (il y a différents types de contrats en fonction du volume de consommation des bâtiments, de la nature de l'équipement, ex : éclairage public et, les tarifs définitifs ne sont pas tous connus). Néanmoins, il s'agit de tendances réalistes.

Nos dépenses d'électricité à consommation constante évolueraient de 140 000 € en 2021, à 180 000 € en 2022 pour grimper à 360 000 € l'an prochain (X 2,5 pour un poste de dépenses important)

**Soit au global 380 000 € de dépenses supplémentaires liées à l'énergie à prévoir au budget 2023 par rapport à celui de 2021.**

**Budget total gaz et électricité en 2023 = 600 000 € (au lieu de 240 000 €)**

Bien entendu, toutes les mesures prises pour réduire les consommations pourront faire baisser la note. Cependant, à ce jour, personne ne connaît l'évolution des prix de l'énergie dans les mois et années qui viennent.

La question du coût fait réagir et c'est un moteur à l'action. Mais la question de la réduction des consommations se pose aussi en termes d'approvisionnement, de production d'énergie, de capacité à répondre aux besoins essentiels, de sortir des énergies fossiles climaticides.

S'il y a urgence, il y a aussi la nécessité d'un changement profond et durable de nos modes de vie et de consommation.

Si ce soir, je vais vous parler de sobriété, les 2 autres piliers de la transition énergétique que sont l'efficacité et les énergies renouvelables seront évoqués à une autre occasion.

La sobriété : c'est à dire le bon usage, sans gaspillage et consommations inutiles.

Nous y avons déjà beaucoup travaillé. Aujourd'hui, il s'agit d'intensifier la démarche et l'intégrer dans notre quotidien et nos modes de vie. Se poser les bonnes questions que l'on ne se posait pas collectivement afin de passer d'un système énergétique carboné, non renouvelable et dispendieux, vers un modèle fondé sur la sobriété et des ressources renouvelables.

Avec les services et les élu-e-s, nous sommes dans le continuum d'une démarche engagée. Nous ne sommes donc pas dans la révolution mais dans l'intensification et l'ajustement, avec des exemples de mesures que je vais vous exposer :

- Illuminations fêtes de fin d'année : Maintien des illuminations mais réduction de la période d'allumage. Les étoiles et flocons (tout en leds) scintilleront pour la joie des enfants du 12 décembre au 2 janvier (22 jours d'allumage au lieu de 31 habituellement).

- Extinction de l'éclairage public : l'éclairage public en zone agglomérée sera éteint une 1/2 h supplémentaire avec rallumage à 5 h au lieu de 4 h 30 du lundi au vendredi, et à 6 h au lieu de 5 h 30 les samedi et dimanche. Soit une réduction de 10 % des consommations pour les lampadaires concernés. Un arrêté sera pris prochainement pour mise en pratique au plus vite.

- Les éclairages extérieurs de mise en lumière sur les façades du Château et du presbytère ont été éteints.

- Un échange avec des responsables de la paroisse a abouti à des prises de décision pour réduire significativement les dépenses de gaz (prises en charge par la Ville). Ces mesures devraient réduire de moitié les consommations.

- Optimisation des usages, illustration : pour les centres de loisirs de la Toussaint, tous les enfants iront déjeuner au restaurant scolaire l'Éventail. Jusqu'à présent, les enfants du centre de loisirs maternel déjeunaient au restaurant scolaire St Vincent. Cette adaptation (je précise que des tables et chaises adaptées à la taille des enfants seront installées à l'Éventail) permettra d'éviter de chauffer, éclairer et mettre en service 2 sites de restauration au lieu d'un seul et donc de rationaliser les usages et consommations.

Bien d'autres pistes sont explorées et nous portons un regard exigeant sur les pratiques et habitudes dans tous les bâtiments, considérant qu'il n'y a pas de petites économies.

Chacun-e a son niveau, agents de la collectivité, usagers des services municipaux, adhérents et responsables des associations doit contribuer à la démarche, devra accepter des changements afin d'amortir les effets de cette nouvelle crise et évoluer vers des pratiques plus soutenables et de bon sens dans la durée.

L'important est de ne pas rester spectateurs (et subir) mais d'être acteurs. Que la sobriété ne soit pas une contrainte mais un choix qui apporte plus de bénéfices que d'inconvénients.

### Lancement enquête publique VNF

Les Voies navigables de France nous informent que dans le cadre du projet d'allongement de l'écluse de Quesnoy-sur-Deûle, la réalisation d'un franchissement piscicole et d'ouvrages annexes, une enquête publique débutera à compter du 7 novembre. Une réunion publique d'information sera organisée le mercredi 9 novembre à 18h30 dans le salon d'honneur de la Mairie.

Le commissaire enquêteur désigné tiendra des permanences en mairie où le dossier d'enquête ainsi qu'un registre papier pour recueillir les avis seront disponibles.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le net avec un registre dématérialisé.

### Déchets ménagers : changement des jours de collecte

Comme annoncé lors du dernier conseil municipal et à la suite du renouvellement, par la MEL, du marché de collecte des déchets ménagers en porte à porte, les jours et horaires de collecte ont été revus et seront modifiés.

A Quesnoy sur Deûle, c'est la société Esterra qui continuera d'effectuer le service.

**À compter du 7 novembre**, les jours de collecte des déchets ménagers dans notre commune s'établissent comme suit :

Pour les emballages recyclables : MARDI après-midi (au lieu du jeudi après-midi)

Pour les ordures ménagères : MERCREDI matin (au lieu du lundi après-midi)

Cette information sera relayée dans le journal municipal (en 4<sup>ème</sup> de couverture bien visible) et via tous les supports de communication de la Ville : site, page Facebook et newsletter. La MEL communiquera également.

A chacun-e sa technique pour y penser et ne pas oublier.

### Lancement étude sur l'opportunité de réaliser une procédure d'aménagement foncier (ex remembrement)

Le 22 septembre dernier, des représentants du Conseil Départemental qui finance et pilote cette étude en lien avec la Chambre d'Agriculture, sont venus présenter aux agriculteurs et représentants des communes, ayant délibéré dans ce sens ( Linselles, Verlinghem et Quesnoy sur Deûle) les bureaux de géomètres et d'experts qui ont été désignés pour réaliser cette étude. Il s'agit de Géomat et Paysage 360.

En application du Code rural et de la pêche maritime, la réalisation de cette étude, sous la responsabilité du Département, a pour objectif d'analyser la situation des exploitations agricoles ainsi que l'état initial environnemental du périmètre d'étude défini pour éventuellement proposer un aménagement foncier.

Cette étude concerne les communes de Quesnoy-sur-Deûle, Verlinghem et Linselles. Une dizaine d'autres communes sont intégrées en tout ou partie au périmètre de l'étude (7539 ha), des agriculteurs des 3 communes ciblées par la démarche exploitant des parcelles dans l'une de ces communes.

Des rencontres individuelles entre agriculteurs et bureau d'étude vont être organisées en début d'année 2023 après un important travail de recensement de toutes les informations disponibles au cadastre, à la Chambre d'agriculture, à la MSA et dans les communes.

### PATRIMOINE COMMUNAL :

- TROQUET - Lot serrurerie - Travaux de ferronnerie pour l'installation du local poubelles et rangement extérieur ont été réalisés et le réensemencement de la pelouse effectué.

#### Travaux de toiture effectués par la société DELPORTE :

Presbytère : depuis le 18/10 en cours – pour un montant 1 530.82 €

Mairie et logement de fonction Jules Ferry – du 25/10 au 27/10 – pour un montant de 5 670.05 €

Salle de tennis – du 18/10 au 21/10 – pour un montant de 13 809.476 €

### ESPACES PUBLICS

Les travaux pour la création de 2 aires de jeux pour enfants et d'une aire de pique-nique dans le parc Jocelyne Mahieux ont significativement avancé depuis leur lancement début octobre.

## EQUIPEMENTS SPORTIFS / ETUDE DE CAPACITE SALLE DE BADMINTON

L'étude de faisabilité concernant les équipements sportifs de la ville réalisée par TW Ingenierie est terminée et a défini un certain nombre de chantiers à mettre en œuvre pour améliorer nos équipements sportifs.

Les travaux concernant la réfection d'un court de tennis et le passage en LED des éclairages du tennis, et des terrains de football font partie de ces besoins et sont une première phase en cours de réalisation.

A l'issue de l'étude et après concertation les propositions faites concernant la pratique du badminton et du tennis n'ont pas été retenues. Ces propositions n'apportaient pas une amélioration significative des conditions d'entraînement et de compétition.

Aussi, le sujet a continué de faire l'objet d'une réflexion et d'échange avec des représentants du club quesnoysien et de la Fédération française de badminton. Dans ce cadre, la ville a missionné le bureau d'architecture PLATO pour une étude de capacité pour l'implantation d'une salle de badminton sur une emprise foncière appartenant à la Ville, à proximité de la salle Festi'Val. Le coût de cette mission s'élève à 5 280 €.

## ESPACES PUBLICS / VOIRIE

Un balayage des caniveaux des rues principales hors lotissements aura lieu les 25 et 27 octobre.

### **Création d'un cheminement piétons route de Linselles, depuis le chemin du bas chemin jusqu'à la rue de Floriade.**

Ce tronçon situé entre un lotissement et l'aire d'accueil des gens du voyage n'est absolument pas aménagé pour les piétons qui cheminent actuellement sur la voie.

Depuis de nombreuses années, nous avons signalé cette situation dangereuse et sollicité auprès de la MEL, la création d'un trottoir. Le dossier complexe à monter vient d'aboutir et les travaux d'aménagement démarreront le 2 novembre. Ceux-ci dureront 3 à 4 mois suivant les conditions climatiques.

Ils nécessiteront l'établissement de restrictions de circulation afin d'assurer la sécurité des équipes. Ainsi la circulation sera interdite sur ce tronçon en direction du centre-ville (du lundi au vendredi de 7 à 17 h).

## ACTION ECONOMIQUE

### **Appel à candidatures pour la location d'un local commercial, rue de l'ange gardien**

À la suite du départ annoncé de la locataire du local commercial 2A à l'ange gardien, occupé par l'enseigne « On part en vrac », un appel à candidatures sera publié sur le site de la commune ce vendredi 21 octobre.

## SOLIDARITE ET CITOYENNETE

### **Du stand de la braderie solidaire à Octobre rose : la solidarité au quotidien !**

1<sup>er</sup> octobre : une vingtaine de bénévoles s'est relayée de 6 à 15 h au stand solidaire : vente de bric à brac, de crêpes et gâteaux : les 550 € recueillis seront remis prochainement à l'association EAA.

Semaine bleue : solidarité intergénérationnelle avec de nombreuses animations proposées par la Ville et des associations

Octobre rose avec une belle synergie entre partenaires : Groupama, des associations et la Ville.

Un challenge pour la confection de bonnets de chimio relevé avec brio par des Gouettes motivées : 136 bonnets confectionnés lors du salon du bien-être qui s'ajoutent aux 264 bonnets cousus au cours du mois et ce n'est pas fini !

**Banque alimentaire** : la collecte aura lieu les 25, 26 et 27 novembre dans les magasins Market et Aldi et dans les écoles en partenariat avec celles-ci.

## COMMUNICATION

Le site internet de la ville s'est refait une beauté ! Je vous invite à le consulter. Le nouveau design et la nouvelle arborescence ont été travaillés par le service communication et Catherine MILLE, adjointe à l'animation de la vie locale.

C'est un outil proposé par la société Réseaux des communes qui était déjà le fournisseur de la précédente version de ce site et qui le reste. Ce changement s'est fait à coût constant soit 1 500 € par an.

## **ANIMATION DE LA VIE LOCALE**

### **Marché de Noël :**

L'appel à candidatures a été prolongé car il reste des chalets disponibles. Je rappelle que le coût de mise à disposition est de 80 € pour les entreprises quesnoysiennes et 120 € pour les extérieurs.

Le marché de Noël aura lieu les 16, 17 et 18 décembre sur les berges, avec une ambiance festive et animée.

J'en profite pour remercier ML Fauchille et J Houssin, conseillers départementaux pour la subvention de 1 500 € qu'ils accordent à la ville, dans le cadre des AIL – Aides aux initiatives locales, pour l'organisation de ce temps fort.

## **LES PRINCIPAUX RENDEZ-VOUS**

**Vendredi 21 octobre 2022** - de 19h à 23h – Fête de l'énergie et inauguration de la centrale solaire citoyenne de Festi'Val

**Mercredi 26 octobre 2022** - de 10h à 13h et de 15h à 19h - Collecte – Don du sang à la salle Festi'Val

**Samedi 29 octobre 2022** - à partir de 19h - Fête des allumoirs d'Halloween en partenariat avec l'association GPEP, à la salle Festi'Val – Spectacle sur le thème Halloween mexicain « JARABE DORADO » avec la compagnie du Tire-laine financé par la Ville

**Mercredi 2 novembre 2022** – 15h – Spectacle de magie proposé par l'OMACL à la salle Festi'Val

**Vendredi 11 novembre 2022** – Commémoration de l'armistice – Défilé à 11 h – suivi du banquet organisé par la FNACA

**Dimanche 13 novembre 2022** – Bourse aux jouets de l'association familiale à la salle Festi'Val

**Samedi 19 novembre 2022** – Fête de la Sainte Cécile pour les musiciens et musiciennes de la Philharmonie - Cérémonie de remise de médailles, messe et concert à l'église puis banquet à Festi'Val

**Samedi 26 novembre 2022** – 20h30 - Concert Coldplayed organisé par l'association Q EVENT à la salle Festi'Val

**Dimanche 27 novembre 2022** – Salon historique organisé par Quesnoy et son histoire à la salle Festi'Val –

**Dimanche 11 décembre 2022** - 15 h - Concert de Noël de la Philharmonie à la salle Festi'Val

**Du 16 au 18 décembre 2022** – Marché de Noël – à la halte nautique - Horaires : Vendredi de 18 h à 21 h / Samedi de 11 h à 21 h / Dimanche de 10 h à 18 h

**La date retenue pour la prochaine séance de Conseil municipal :**  
**jeudi 8 décembre 2022 à 20h**

N° 2022-0068/5.2

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 29 septembre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité, APPROUVE.

N° 2022-0069/5.7

### **AVIS DE LA COMMUNE RELATIF AU RAPPORT SUR LA MUTUALISATION ET LA COOPERATION ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET SES COMMUNES MEMBRES - 2022-2026**

Madame la Maire expose au Conseil municipal :

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-39-1, relatif au schéma de mutualisation, prévoyant la transmission, pour avis, aux conseils municipaux des communes appartenant à une intercommunalité, du rapport sur la mutualisation,

Vu la délibération n°21 C 0347 du Conseil métropolitain en date du 28 juin 2021 relative à l'adoption du pacte de gouvernance de la Métropole Européenne de Lille (MEL), dont l'ambition 3 est de favoriser la déclinaison opérationnelle des politiques métropolitaines et de soutenir les projets des territoires, notamment à travers le schéma de mutualisation et de coopération,

Vu le courrier de la Vice-présidente Gouvernance, territoires et métropole citoyenne de la MEL en date du 12/09/2022, sollicitant la présentation du rapport sur la mutualisation et la coopération, pour avis devant les Conseils municipaux des communes membres de la MEL,

Considérant que la MEL a organisé les conditions de la co-construction avec les communes sur la mutualisation et la coopération, notamment lors de deux séries de Conférences territoriales des maires,

Considérant enfin le rapport sur la mutualisation et la coopération ci-annexé, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur le rapport de la MEL concernant l'actualisation de son schéma de mutualisation et de coopération avec les communes.

La Ville de Quesnoy-sur-Deûle s'est fortement investie dans les propositions de mutualisation de la MEL dès les premières opportunités, voyant là la possibilité de renforcer ses services pour des missions et des outils qu'elle ne pouvait payer seule. Ces mutualisations pallient le manque de moyens humains et de technicité sur certains dossiers pointus.

Ainsi, la commune utilise dans les actions citées par la MEL :

- La centrale d'achat métropolitaine pour les marchés de photocopieurs, télécommunication, produits d'hygiène et d'entretien. L'adhésion à cette centrale d'achat pour 2021 a coûté à la ville 555 €. La ville a également souscrit au marché groupé de vidéo protection qui passera à la centrale d'achat en janvier prochain.
- La convention de partenariat avec l'UGAP qui a été utilisée pour l'acquisition d'un véhicule (maxity), et des logiciels RH et finances.
- Le conseiller en économie partagé (coût 2021 pour la ville : 6 182,20 €) et la valorisation des certificats d'économie d'énergie,
- Le guichet numérique des autorisations d'urbanisme (coût en 2021 pour la commune 450 €), et le registre numérique de participation publique,
- Le service chargé d'établir le registre de protection des données (coût pour la commune en 2021 : 3 792 €).

En dehors des dépenses directes pour les services mis à disposition de la ville, les autres gains de la mutualisation sont difficiles à calculer. L'économie réside dans les coûts de personnel évités pour écrire et analyser les marchés dans des domaines que nous ne maîtrisons pas toujours, avec des prix plus intéressants et des remises du fait de l'ampleur des commandes groupées.

Compte-tenu des différents éléments portés à la connaissance du Conseil municipal, Madame la Maire propose :

- d'approuver les termes du rapport relatif à l'actualisation du schéma de mutualisation et de coopération de la Métropole Européenne de Lille et de ses communes membres 2022-2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité, ADOPTE.

**AVIS DE LA COMMUNE RELATIF AU PLAN DE MOBILITÉ 2022-2035**

Mme la Maire expose :

L'article L1214-3 du code des transports oblige l'élaboration d'un plan de mobilité dans les ressorts territoriaux des autorités organisatrices de la mobilité inclus dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants mentionnées au deuxième alinéa de l'article L. 221-2 du code de l'environnement ou recoupant celles-ci.

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), la Métropole Européenne de Lille s'est engagée dans la révision de son document de planification dédié à la mobilité, le Plan de Déplacements Urbains, devenu Plan de Mobilité par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019.

L'article L1214-14 du même code impose à la MEL d'associer à l'élaboration du plan de mobilité, les services de l'État, les régions, les départements, les gestionnaires d'infrastructures de transports localisées dans le périmètre du plan et, le cas échéant, le président de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme ; et de consulter à leur demande, les représentants des professions et des usagers des transports ainsi que des associations de personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite, les chambres de commerce et d'industrie et les associations agréées de protection de l'environnement mentionnées à l'article L. 141-1 du code de l'environnement.

Une fois arrêté le projet de Plan de Mobilité doit être transmis pour avis notamment, aux conseils municipaux (article L1214-15 du code des transports) qui ont 3 mois pour se prononcer.

Puis une enquête publique sera ouverte sur ce document qui pourra être revu à son issue et devra à nouveau être délibéré par la MEL (article L1214-16 du code des transports).

Considérant la délibération 22C0175 du 24 juin 2022 du Conseil métropolitain, arrêtant le projet de plan de mobilité métropolitain,

Considérant les pièces constitutives du projet de plan de mobilité transmises par courrier du 31 août 2022 et accessibles aux communes à partir du lien dématérialisé sécurisé <https://diffuweb.lillemetropole.fr/plan-de-mobilite/>

Le conseil municipal doit émettre un avis sur ce plan.

La situation de notre commune en matière de mobilité se caractérise par :

- un classement en ville relais de la MEL au SCOT, c'est à dire une ville située en périphérie du pôle très urbain du centre de la MEL, pour laquelle un développement est recherché.
- une obligation de construire du logement social pour atteindre le pourcentage de 25 % des résidences principales.
- une attractivité qui crée une très forte pression foncière.
- un caractère plutôt résidentiel avec, en 2018, 1 400 emplois et une population active de 3 249 personnes sur 6814 habitants. De nombreux Quesnoysiens quittent donc la commune chaque jour pour leur activité professionnelle. S'y ajoutent les collégiens, les lycéens et les étudiants qui doivent se rendre dans leurs établissements hors la ville, alors que les segments routiers qui mènent vers les pôles urbains sont saturés aux heures de pointe.
- une ville entourée d'espaces naturels et agricoles à l'écart des axes routiers structurants.
- une ville qui ne dispose pas de transports publics structurants performants. 4 lignes de bus desservent la commune vers Lille, Comines, Lomme et Armentières. La plus performante, la liane qui va de Comines à Lille, met le centre de Lille à au moins 45 minutes lorsqu'il n'y a ni bouchons ni travaux sur la ligne.
- une ville qui disposait d'un TER. Ligne suspendue depuis décembre 2019 et remplacée par un service de bus en attendant un nouveau mode de transport structurant et en site propre sur l'emprise de la voie ferrée existante. La MEL et la Région ont étudié cette possibilité dans une étude commune bouclée en septembre 2019.
- une ville qui s'apaise en circulation routière par la mise en place de nombreuses zones 30 et la réalisation, avec la MEL, d'aménagements destinés à ralentir cette circulation dans les points dangereux.

- une ville qui fait la promotion du vélo comme mode de déplacement doux avec de nombreuses actions : journées de la mobilité, prime vélo, pose d'arceaux...
- une ville compacte qui met les commerces et services à environ un quart d'heure à pied de la majorité des habitants et qui dispose d'aménités paysagères (chemins, berges de la Deûle) qui encouragent les déplacements à pied et à vélo.
- une ville qui dispose d'une halte nautique et où une écluse est implantée.

Vu les pièces présentées par la MEL constituant le projet de plan de mobilité à horizon de 2035, après débat, le conseil municipal émet les remarques et/ou demandes de modifications suivantes :

Intervention de Madame la Maire :

**POUR LE GROUPE QUESNOY POUR TOUS, NATURELLEMENT :**

*Au regard de ce que nous percevons comme une régression dans la qualité et l'offre de service de transport public dans notre secteur depuis 3 ans, nous avons de nombreuses réserves et inquiétudes sur la réelle prise en compte des spécificités et besoins de rattrapage pour les secteurs périurbains afin que tout Métropolitain qui y réside puisse engager sa révolution comportementale.*

*Il s'agit également de prendre la mesure de ce qui doit être fait afin qu'au terme de ce Plan de mobilité, l'évaluation qui en sera faite pointer une atteinte des objectifs, contrairement au précédent Plan de déplacement urbain.*

*Quelques constats :*

*Quesnoy sur Deûle, 7 000 habitants, est vaste commune de 14,36 km<sup>2</sup>, une ville périurbaine, située dans la couronne métropolitaine aux franges de l'agglomération centrale. Quesnoy est positionnée comme ville relais dans le SCOT, ce qui lui confère un rôle de polarité moyenne au sein des espaces périurbains.*

*Quesnoy n'est pas agglomérée avec une autre commune. Elle est une ville agricole, entourée de zones agricoles la distançant de plusieurs kilomètres de la ville d'appui la plus proche (Comines) ou de la 1ère ville aux portes de l'agglomération centrale : Wambrechies.*

*Constat actuel, en terme de mobilité : Quesnoy n'est pas desservie par un axe routier structurant. Son territoire est traversé par :*

- la Deûle, voie de transport de marchandises. Des berges aménagées de part et d'autre et ouvertes aux modes actifs : marche et vélo.
- une voie ferrée sur laquelle le service TER (Lille-Comines) est arrêté depuis décembre 2019.

*Actuellement, seules des lignes de bus (transports en commun non structurants) sont proposées en alternative à la voiture individuelle avec des trajets vers Lille, Comines, Lomme Saint Philibert- métro, Armentières.*

*Les distances entre notre commune et l'agglomération centrale ou autres polarités rendent difficiles le recours aux modes actifs (à pied, à vélo) pour les déplacements pendulaires (travail/études).*

*Depuis 2019, la dégradation qualitative (fiabilité, temps de trajet pour le bus) et quantitative (arrêt du TER et suppressions de service de bus) de l'offre de transport en commun a contraint des habitants à se détourner des transports en commun et à reprendre la voiture.*

*Les Quesnoysiens et autres habitants de la couronne métropolitaine (territoires périurbains et ruraux) qui doivent se déplacer régulièrement, au sein de la MEL, ont très peu d'alternatives à la voiture.*

*Au niveau des modes actifs :*

*La marche : concerne essentiellement des trajets d'1 à 3 km maximum. Dans notre commune, de nombreux déplacements quotidiens vers les écoles, commerces, services peuvent se faire à pied.*

*Le vélo : si l'assistance électrique permet des trajets plus longs, l'absence de voies sécurisées reste un frein unanimement évoqué pour un développement de la pratique du vélo pour des trajets réguliers et sur des distances plus longues.*

*La déclinaison des objectifs du Plan de mobilité doit tenir compte des particularités de la MEL : nombre important de communes réparties sur un vaste territoire multipolaire composé à 44 % de surfaces agricoles.*

*Les besoins ne sont pas les mêmes selon que le Métropolitain réside et/ou travaille dans une commune située dans l'agglomération centrale, la couronne métropolitaine, ou aux franges de celles-ci.*

*La déclinaison des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs vertueux et ambitieux du PdM ne doit pas l'être dans une approche comptable à court ou moyen terme, dotant en priorité les zones d'habitat hyper denses, de nouvelles infrastructures ou services, en considérant que le ratio dépenses/habitant sera plus bas et en considérant qu'à contrario, mettre des moyens pour des secteurs moins denses sera moins rentable.*

*Monsieur le Préfet a rappelé récemment dans un courrier au Président de la MEL, que dans le cadre de l'élaboration du PLU3, l'habitat pour tous constitue un enjeu avec un rééquilibrage de l'offre dans les différents secteurs. Il a ajouté qu'il convient alors de porter attention aux migrations résidentielles et pendulaires, en citant notamment le territoire de la Lys.*

*À ce niveau, en phase également avec les orientations reprises dans le SCOT et dans le SDIT (ligne U), nous considérons comme indispensable la création d'un transport en commun structurant, en site propre, sur la voie ferrée désaffectée de l'ex TER Lille-Comines, en complémentarité avec la ligne de tramway pour le moment envisagée jusqu'à Wambrechies, mais sans en connaître encore les possibilités de rabattement, de stationnement, de prolongation etc.*

*Il nous paraît incontournable de mener des études concomitantes pour définir et articuler les réponses dès à présent.*

*Les maires de Wervicq-sud à Verlinghem, en passant par Comines et Quesnoy se prononcent en faveur d'un mode de transport structurant en site propre de Comines à Wambrechies, voire plus loin sur l'ancienne voie ferrée (les maires de Deülémont et Warneton sont également associés à cette démarche)*

*L'augmentation de la survenance d'épisodes de pollution atmosphérique et son corollaire en terme de santé publique, l'augmentation du coût de l'énergie et les difficultés sociales et économiques pour les ménages, la mise en place de la ZFE qui nécessitera un accompagnement des habitants des secteurs périurbains et ruraux, sont des facteurs qui convergent vers l'intérêt et la rentabilité sociétale, environnementale et économique, de prioriser la mise en place d'une offre de transports en commun, plus dense, plus fiable, plus rapide, plus capacitaire sur les secteurs périurbains et ruraux, comme Quesnoy sur Deûle.*

*Rappelons qu'actuellement, en heure de pointe, le trajet depuis Quesnoy vers Lille, avec la Liane 90, dure plus de 50 mn (+ 1 h 10 depuis Comines).*

*Le développement de projets d'habitat et d'activité économique de notre territoire (souhaité et inscrit dans les documents d'urbanisme et de planification) doit être accompagné par le renforcement significatif et à court terme de l'offre de bus et, à moyen terme avec une offre de transports en commun structurant.*

*Depuis nos villes aux franges de la métropole, c'est également un enjeu pour les personnes résidant hors MEL mais qui viennent y travailler. C'est aussi un enjeu transfrontalier pour notre secteur.*

*Nous insistons donc pour que les pistes de travail du PdM et la déclinaison des moyens s'inscrivent dans une approche globale et cohérente avec les orientations du SCOT, du PADD et du PLU : en maillant le territoire dans sa diversité.*

*Transports en commun, structurants ou pas, infrastructures cyclables : actuellement et dans les projets annoncés, les propositions sont tout à fait insuffisantes et insatisfaisantes.*

*Alors que les Métropolitains sont appelés à effectuer une révolution comportementale dans leur mobilité, il y a des secteurs de la MEL dans lesquels cette révolution sera difficile à opérer. Les habitants subiront et cela renforcera les inégalités.*

*En effet, les crises qu'elles soient sanitaire, climatique et énergétique rebattent des cartes et imposent elles aussi une nécessaire révolution des politiques locales et la révision des critères qui prévalent aux décisions.*

*Devancer les évolutions qui sont inéluctables, ne pas se référer aux usages ou fréquentations des années passées mais bien anticiper sur la nécessité de se déplacer autrement.*

*Investir pour améliorer significativement une offre accessible à tous. Investir avec l'objectif d'éviter des coûts et atteindre les objectifs ambitieux posés dans ce plan de mobilité. Passer des intentions à l'action.*

*En cohérence avec les objectifs et axes de travail partagés dans ce plan de mobilité de la MEL,*

***À court terme (2023/2024), nous souhaitons :***

*- développer les possibilités d'autopartage. Une délibération définissant une stratégie métropolitaine de développement de l'autopartage a été adoptée en juillet 2021 à la MEL. Elle cible essentiellement les secteurs urbains. Là encore, notre commune plaide pour un soutien aux projets d'implantation de service d'autopartage dans des secteurs moins denses avec l'objectif de proposer une offre et susciter le changement de pratique grâce à l'expérimentation.*

*La Ville a pris les contacts avec l'opérateur Citiz pour engager une expérimentation.*

*- Poursuivre nos actions en faveur des mobilités actives.*

*Pour le vélo : maintenir et développer l'accompagnement des cyclistes pour un usage régulier du vélo et éviter les courts trajets en voiture (primes à l'achat d'équipements vélo, pose d'arceaux de stationnement, ateliers de réparation, journée de sensibilisation à la sécurité etc). Installation envisagée d'une station de réparation vélos dans un espace public et d'une borne de recharge pour VAE*

*- Relancer l'information concernant les possibilités de covoiturage afin de leur donner plus de visibilité.*

*- Obtenir une amélioration significative de la fiabilité dans le service des bus et l'amélioration de l'information due aux utilisateurs avec des applications digitales permettant de suivre en temps réel les retards et annulations.*

*- Obtenir l'ajustement de l'offre de service existante avec le TER routier (service de bus géré par SNCF en substitution du service train arrêté) et rendre cette offre plus lisible (4 allers retours Lille-Comines par jour). C'est une offre réduite mais qui propose une liaison express sans arrêt depuis Quesnoy gare jusqu'à Lille Flandres (démarches ville en cours auprès de la Région).*

*- Voir aboutir le projet de réfection de la piste cyclable entre Quesnoy et Wambrechies, rive droite.*

*- Tracer et valider les perspectives de création d'un mode de transport structurant en site propre sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée, en articulation anticipée avec la création du tronçon de la ligne de tramway prévue jusqu'à Wambrechies, en totale coopération entre la Région, la MEL et les villes.*

*- Voir se concrétiser le plan de déploiement de bornes de recharge électrique de la MEL dans toutes les villes de – 5 000 habitants, non dotées jusqu'à présent.*

***À moyen terme (2025/2030) :***

*- Dans le cadre de la prochaine délégation de service public Transport (fin de l'actuelle au 31 mars 2025) : nous sollicitons le renforcement significatif quantitativement et qualitativement des transports en commun (bus) dans notre secteur avec des services en mode express (réduction du nombre d'arrêts pour diminuer les temps de trajet).*

*- Création d'une liaison en site propre sur l'emprise de la voie ferrée*

*- Améliorer la cyclabilité de notre secteur : la reconversion de l'ancienne voie ferrée en voie de circulation d'un transport en commun peut également permettre en parallèle l'aménagement d'une voie cyclable sécurisée.*

*Seul ce renforcement significatif peut provoquer des effets importants et indispensables sur les changements de pratiques, des effets bénéfiques sur l'environnement et la qualité de vie avec réduction des pollutions mais aussi réduction des temps subis.*

***Le groupe Quesnoy pour tous, naturellement émet un avis favorable sur les intentions et les objectifs déclinés dans le plan de mobilité horizon 2035. Mais, avec les nombreux points de vigilance exprimés ci-dessus, sur la nécessité de prendre en compte les spécificités des territoires périurbains, nécessité rendue impérieuse après des années de dégradation de l'offre de transports publics rendant les Métropolitains de ces secteurs sans alternative fiable à la voiture.***

**Intervention d'Alexandre DELPLACE :**

**POUR LE GROUPE QUESNOY AVENIR :**

*Ce Plan de mobilité va globalement dans le bon sens et répond aux attentes et aux usages des Métropolitains. Pour les déplacements en voiture, la MEL envisage d'encourager la généralisation de la vitesse en ville à 30 km/h. Cette décision a déjà été adoptée dans notre ville. Néanmoins, notre groupe souhaite que cette vitesse soit davantage matérialisée par des dispositifs de signalisation verticale mais surtout horizontale pour une meilleure visibilité et connaissance des 30 km/h au sein de la ville et mette en cohérence cette limitation dans toute la ville.*

*Pour les déplacements des poids lourds, pour ceux desservant les sociétés et commerces implantés au sein de notre commune, nous ne pouvons les interdire. Par contre, pour ceux traversant notre ville dans le but d'écourter leur trajet, qualifié donc de trafic de transit, un travail est nécessaire en concertation avec les villes voisines et la MEL pour limiter voire interdire ces derniers afin de réduire les désagréments occasionnés, notamment les nuisances sonores, les dégradations de voirie, et éviter tout accident éventuel avec les piétons.*

*Pour les déplacements piétons, notre ville doit améliorer les liaisons inter-quartiers par la création de nouveaux cheminements piétons/vélos à dénommer et améliorer les chemins de ville existants.*

*Pour les déplacements vélos, le développement des pistes ou bandes cyclables répond bien à un besoin des usagers actuels et permettra aussi de nouvelles vocations et donc de nouveaux usagers de ce type de moyens de locomotion. Créer de nouvelles pistes cyclables ou bandes cyclables impose néanmoins un entretien régulier de ces dernières. On peut remarquer au sein de notre ville ou dans les communes voisines le manque d'entretien de ces voies qui décourage les cyclistes à emprunter ces voies dédiées.*

*Notre commune doit également promouvoir son projet de passerelle à proximité de l'écluse permettant de relier les deux rives facilitant l'accès entre ces dernières, sécurisant ainsi les piétons et diminuant les déplacements en voiture pour se rendre à Festi'Val ou aux futures infrastructures potentielles à proximité. Il faut également travailler à la rupture du chemin de halage au niveau du pont où la traversée n'est pas sécurisée que ce soit pour les piétons comme pour les vélos.*

*Enfin, concernant les déplacements en transports en commun, nous rejoignons la majorité sur ce dernier point. Les déplacements et offres dans le cadre du SDIT ne répondent pas du tout aux attentes de notre commune. Le projet de tramway s'arrête effectivement à Wambrechies. Pour rappel, nous avons voté une motion sur la nécessité d'un transport structurant jusqu'à Comines répondant ainsi aux besoins des Quesnoysiens mais aussi aux habitants des communes voisines. La programmation de la ligne nous semble plus que nécessaire. Notre ville qualifiée de ville relais, donc éloignée du centre de Lille, en aura d'autant plus besoin. Le bus n'offre pas forcément une qualité de service aussi forte que celle d'un tramway. Les Quesnoysiens en ont fait les frais il y a quelques mois et continueront de subir des retards avec les bouchons ou travaux éventuels rencontrés sur les lignes.*

*Notre ville est également traversée par la Deûle qui est atout majeur. Sauf erreur de notre part, je n'ai vu aucune proposition de transport innovant de voyageurs utilisant les canaux de la MEL. Nous avons déjà proposé et réitérons notre proposition d'étudier un transport par navettes fluviales.*

**Compte-tenu du nombre important de réserves, le groupe Quesnoy Avenir émet un avis défavorable sur le projet de Plan de mobilité arrêté par le Conseil métropolitain.**

- Favorable : 24
- Défavorable : 5

Ces avis seront portés à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique.

**Madame la Maire :** *Tout d'abord, merci pour tous ces points. Un Plan de mobilité, ce sont de grandes intentions sur lesquelles nous ne pouvons donner d'avis défavorable car elles vont dans le sens où on a tous envie d'aller après c'est comment elles sont déclinés. Nous pensons tous qu'il faut aller vers des modes de transport décarbonés, des transports en commun accessibles à tous quel que soit l'endroit où on habite. Ce sont les grands principes du Plan de mobilité. Par contre, effectivement, nous exprimons des points de vigilance sur ce PdM et la façon dont il est décliné.*

*Concernant les 30 km/heure, nous avons décidé de mettre un certain nombre de routes à cette vitesse, ça avait d'ailleurs été décrié car « à 30 km/h, on ne peut plus circuler » et que « cette décision avait été prise sans concertation »... mais aujourd'hui, on nous en demande plus. De nombreuses communes aux alentours ont embrayé sur le 30 km/h. Nous n'avions donc pas tout à fait tort.*

*Nous continuons à travailler sur le sujet avec M. Dufour qui est très souvent en contact avec les services de la MEL. Sur les ellipses au sol, nous y sommes favorables et les avons sollicités. En revanche, pour plus de signalisation verticale, personnellement je n'y suis pas du tout favorable parce que nos villes sont déjà pleines de panneaux et pour autant, tous les jours, dans le centre-ville de Quesnoy, même sur des sens uniques qui existent depuis des décennies, les gens prennent le sens à l'envers. Nous ne voyons plus les panneaux, il y en a trop !*

*Une première ellipse a été dessinée rue de la Gare suite à des travaux de voirie réalisés récemment.*

*Nous sommes dans l'idée de solutions équilibrées, la « ville 30 » du panneau d'agglomération de l'entrée jusqu'à la sortie, je pense que ce n'est pas toujours adapté aux villes, comme la nôtre. Par exemple à l'entrée de la rue Foch où l'agglomération démarre très trop ainsi que la rue de la Prévôté et rue de Lille, on sait très bien que sur des longues lignes droites, où il n'y a pas beaucoup de maisons, à 30km/h, on contraint vraiment la vitesse et on peut être contre-productifs.*

*Par exemple, nous avons tous pris la route de Verlinghem avec une réduction de vitesse à 30km/h en entrée d'agglomération. La vitesse n'est pas facile à tenir et idem quand on y sort. Il est vrai qu'en zone agglomérée où il y a de l'habitat, des maisons, ça a du sens. Ce sont des compromis sur lesquels M. Dufour et les services de la MEL travaillent.*

*Sur le trafic de transit des poids lourds, nous constatons tous les jours la circulation des poids lourds. C'est également un sujet que nous avons évoqué avec la MEL. Nous avons l'occasion d'échanger avec un responsable de la Gendarmerie. Ce ne sont pas des choses faciles à mettre en place car nous avons des entreprises actives comme PAPREC, SOFAMA ou DEBAERE, qu'on appelle d'ailleurs régulièrement pour leur rappeler qu'elles peuvent éviter le centre-ville, mais aussi, des agriculteurs avec de gros engins agricoles. Il reste toujours la question du contrôle de trafic en transit.*

*Cheminements piétons/cycles : globalement lorsque nous parlons de stratégie de la marche et du vélo, nous sommes d'accord. Sur l'entretien des pistes cyclables, il faut savoir que hors agglomération, c'est la MEL. Nous en avons en ville avec des parties bien moindres. Comme par exemple, la piste cyclable rue de la Prévôté, il y a beaucoup de passage de poids lourds, d'engins agricoles, des routes bordées de champs, et il n'est pas évident d'avoir des pistes nettoyées.*

*Concernant la passerelle, c'est un sujet qu'on évoque régulièrement notamment par rapport aux travaux de l'écluse. VNF ne fera jamais de passerelle sur ses ouvrages et ne la financera pas parce que VNF n'en a pas l'utilité et cherche plutôt à éviter les passerelles. Ça a été redit dans le cadre de la restitution des ateliers du parc des portes des belles terres, où ce serait un plus en terme de circulation piétonne. Lorsque vous nous dites que ça éviterait des voitures pour aller à Festi'Val, je n'en suis pas tout à fait sûr car si la passerelle est au niveau de l'écluse, elle profiterait aux personnes qui habitent dans le secteur proche. Ce serait plus la question du loisirs, de la liaison...*

*Pont, rupture du chemin de halage : VNF n'est pas non plus favorable avec le passage de bateaux de plus en plus gros, ça va être compliqué.*

*Sur la question des navettes fluviales : Une écluse compromet la possibilité d'une navette fluviale performante du fait du temps de passage estimé à 20 mn.*

*Concernant les bus à haut niveau de service ou tramway, quand c'est en site propre, il n'y a pas de discontinuité, pas de saturation ou d'engorgement de la circulation. Mais actuellement c'est bien le problème : les bus s'engouffrent dans les bouchons aux heures de pointe.*

*Vous nous interpellez sur des sujets très concrets du quotidien qu'on vit tous les jours. C'est là qu'il faut parler de rentabilité mais pas comptable : à partir du moment où nous proposons des transports fiables et confortables, rapides, performants, forcément nous irons vers ce type de transports parce que ce sera plus agréable, moins cher, moins polluant et donc moins de véhicules sur la route mais c'est aussi une ville plus apaisée où on peut mieux circuler à pied ou à vélo avec plus de sécurité.*

*Sur la question des camions et des poids lourds, nous avons nos entreprises autour mais il y a aussi notre mode de consommation avec le « je veux tout, tout de suite et moins cher » avec des marchandises qui circulent à flux tendu partout, la logistique et le e-commerce. Les camionnettes de livraison : sujet évoqué également dans le plan de mobilité qui roulent et stationnent n'importe comment que ce soit à Quesnoy ou ailleurs, parfois à des rythmes effrénés. La révolution comportementale, on peut l'avoir à ce niveau là dans nos modes de consommation et nos points de vue convergent car dans un secteur comme le nôtre, si nous n'avons pas les moyens de le faire, nous ne pourrions que subir et c'est là l'enjeu de ce plan de mobilité.*

*Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?*

*Florence Delchambre : J'avais organisé ma réflexion sur les mêmes axes et sur les grands principes génériques que propose la MEL dans son plan de mobilité et sont tout à fait cohérents avec les objectifs de réduction de la pollution et j'avais émis les mêmes réserves quant aux investissements cyclables qui restent assez restreints sur la zone périphérique, la disparition de la ligne de chemin de fer, les défaillances observées sur les lignes de bus.*

*Madame la Maire : C'est un beau chantier, c'est enthousiasmant mais il faut passer à la vitesse supérieure et du rattrapage à faire au niveau de notre métropole avec des besoins qui augmentent, d'une façon inattendue face aux différentes crises qui n'étaient pas si imprévisibles que ça mais que tout le monde ne voulait pas voir.*

*Qui est favorable à ce plan de mobilité, sur ces intentions avec réserves et points de vigilance ? 24 voix  
Qui est défavorable à ce plan de mobilité ? 5 voix*

N° 2022-0071/7.5

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION EAA « Ensemble, Accueillir, Accompagner »**

Madame Françoise BOURDON, Adjointe à l'action sociale et au logement, expose à l'assemblée que l'association « EAA » a pour vocation l'accueil et l'accompagnement de familles de réfugiés. Elle s'est constituée en 2015 autour d'un projet d'accueil et d'intégration de familles irakiennes.

Depuis quelques mois, face à la situation de guerre qui frappe l'Ukraine, le gouvernement, les communes et l'ensemble des associations humanitaires sont appelés à participer à la solidarité nationale pour soutenir les familles réfugiées d'Ukraine.

L'association EAA s'est rapidement mobilisée pour faciliter l'intégration des réfugiés ukrainiens, notamment sur notre commune : transport, prise en charge de frais, assurance, cours de français.

La ville de Quesnoy-sur-Deûle tient à apporter son soutien et aider l'association dans ses actions.

Aussi, Madame Françoise BOURDON, après avis favorable de la commission « Solidarité et citoyenneté » propose au Conseil municipal :

- d'accorder le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'association EAA,
- dit que les crédits sont inscrits au compte 6745.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ, par 27 voix pour, deux élus (Marielle PEUGNET et Frédéric BARON) ne prenant pas part au vote, ADOPTE.

N° 2022-0072/7.5

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « LES LYS EN LIESSE »**

Madame Marie-Agnès WAUQUIER, Conseillère déléguée aux « Seniors et handicap », expose à l'assemblée que l'association « Les Lys en Liesse » a pour but de proposer diverses activités et animations pour les résidents de la maison de retraite « Les Lys Blancs ».

Cette année, l'association se mobilise pour Octobre rose et la sensibilisation au dépistage du cancer du sein. Les résidents ont confectionné divers objets, cadeaux et décorations qu'ils ont proposés lors du forum du Bien-être Octobre rose le 15 octobre. Cette opération est intéressante à double titre : elle est solidaire et permet aussi à nos seniors très âgés de participer à la vie de la commune.

Afin d'accompagner l'association dans sa démarche solidaire et citoyenne, Madame Marie-Agnès WAUQUIER, après avis favorable de la commission « Animation et dynamique locales » propose au Conseil municipal :

- d'accorder le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 euros à l'association « Les Lys en Liesse »
- dit que les crédits sont inscrits au compte 6745

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité, ADOPTE.

N° 2022-0073/7.5

**SUBVENTION À LA COMPAGNIE « LES VOYAGEURS » DANS LE CADRE DU FESTIVAL « NOËL AU THÉÂTRE »**

Pour la 6<sup>ème</sup> édition, la Compagnie « Les voyageurs », organise le festival « Noël au théâtre », qui rencontre depuis sa création un véritable succès. Elle a fait de cet événement un rendez-vous pérenne avec des représentations théâtrales de qualité pour un public familial.

Cette année, cette manifestation se tiendra du 26 au 30 décembre 2022. La Ville de Quesnoy-sur-Deûle sera partenaire, comme les années précédentes, et accueillera un spectacle. Elle mettra à disposition de la compagnie la salle de spectacle et en aidera à la diffusion des supports de communication.

Madame Catherine MILLE, Adjointe à l'animation de la vie locale et associative et à la communication, après avis favorable la commission « animation et dynamique locales », propose au conseil municipal :

- d'attribuer une subvention pour 2022 d'un montant de 3 000 euros à la compagnie « Les voyageurs » pour l'organisation des représentations à Quesnoy sur Deûle ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 – compte 6745.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité, ADOPTE.

N° 2022-0074/5.7

### **RETRAIT DE LA COMMUNE DE COMINES DU SIVOM ALLIANCE NORD-OUEST**

Madame la Maire expose au Conseil municipal :

Vu l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération de la commune de Comines n°DCM 2021-64, en date du 30 septembre 2021, autorisant le retrait de la commune du SIVOM Alliance Nord-Ouest ;

Vu la délibération n°31-22 du Comité syndical du SIVOM, en date du 16 juin 2022, autorisant le retrait de la commune de Comines ;

Considérant que l'article L5211-19 du CGCT prévoit que le retrait d'une commune d'un SIVOM requiert d'une part le consentement du Comité syndical du SIVOM mais également l'accord des conseils municipaux des communes membres, exprimé dans les conditions de majorité requise pour la création du SIVOM ;

Considérant que chaque commune dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SIVOM pour se prononcer et qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision du Conseil municipal est réputée défavorable ;

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le retrait de la commune de Comines du SIVOM Alliance Nord-Ouest.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité, ADOPTE.

N° 2022-0075/7.10

### **RECENSEMENT 2023 : RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS ET FIXATION DES INDEMNITÉS**

Monsieur Gérard GUIBERT, adjoint à l'administration générale, aux finances et au personnel, expose au conseil municipal que les habitants de la commune de Quesnoy-sur-Deûle vont être recensés du 19 janvier au 18 février 2023.

En application de :

- la loi n°2002-276 du 27 janvier 2002, dite de « démocratie de proximité » et notamment de son article 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du recensement
- ainsi que du décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population
- du décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population
- et du décret n°2010-825 du 20 juillet 2010 modifiant l'annexe du décret n°2003-561 du 23 juin 2003.

- conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, modifié par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires

Monsieur Gérard GUIBERT propose au conseil municipal de :

- décider la création de 16 emplois d'agents recenseurs non titulaires, à temps non complet, pour la période précitée,
- de l'autoriser à recruter ces agents par voie d'arrêté et par voie contractuelle,
- de rémunérer les agents de la façon suivante :
  - 0,60 € brut par feuille de logement remplie
  - 1,20 € brut par bulletin individuel rempli
  - tournée de repérage 25 € brut
  - journée de formation, répartie sous forme de 2 demi-journées 50 € brut
  - frais de déplacement 25 € brut pour la durée de la mission

Un agent recenseur sera formé en tant que remplaçant et percevra au moins l'indemnité de la formation qu'il suivra.

- de rémunérer un coordinateur encadrant, interlocuteur de l'I.N.S.E.E. Il percevra une indemnité de 1350 € brut.
- de rémunérer un coordinateur adjoint. Il percevra une indemnité de 900 € brut.

Pour information, M. Gérard GUIBERT précise que la commune percevra de l'I.N.S.E.E., en compensation de ce travail, une dotation spécifique de 12 257 € pour l'ensemble de l'opération.

*Madame la Maire : Nous lancerons un appel à candidature dans le prochain journal municipal pour les agents recenseurs qui peuvent être des étudiants, des retraités ou des personnes qui souhaitent un complément de revenus. Sur le précédent recensement, il y a eu une forte incitation pour que les personnes remplissent le questionnaire sur le net.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité, ADOPTE.

N° 2022-0076/7.10

#### **BILAN DES ACCUEILS DE LOISIRS – ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

Monsieur Samuel OLIVIER, Adjoint à l'enfance et la jeunesse, donne lecture du bilan financier des accueils loisirs des mercredis et des vacances scolaires de septembre 2021 à août 2022.

Chaque conseiller a reçu le bilan complet des accueils de vacances qui se sont déroulés pendant cette période.

Le coût total des accueils de loisirs s'élève à **238 187,57 €** répartis comme suit :

#### **Les charges :**

- |   |                     |      |                |   |
|---|---------------------|------|----------------|---|
| - | <b>9 849,50 €</b>   | soit | <b>4,14 %</b>  | de frais de prestation (sorties, intervenants extérieur), |
| - | <b>111 385,28 €</b> | soit | <b>46,76 %</b> | de frais de personnel (d'animation et administratif),     |
| - | <b>109 919,71 €</b> | soit | <b>46,15 %</b> | de frais d'alimentation (repas et goûters),               |
| - | <b>6 594,37 €</b>   | soit | <b>2,82 %</b>  | de frais pédagogiques (petit équipement, transport)       |

#### **Les recettes se répartissent entre :**

- les participations familiales pour un montant de **83 627,55 €** soit **35 %**
- la Caisse d'Allocations Familiales du Nord pour un montant de **29 466,68 €** soit **12 %**
- la prise en charge de la commune : **125 093,34 €** soit **53 %**

Cette prise en charge est diminuée par les Prestations de Service Enfance Jeunesse (PSEJ) octroyées par la CAF du Nord, après étude et analyse des comptes de résultat de l'année civile écoulée.

Pour information, notre commune a perçu 11 574,44 € de PSEJ pour les centres de loisirs de l'année 2021, réduisant ainsi d'environ 7 % le reste à charge de la ville, et portant contribution de la CAF à 17 %.

Monsieur Samuel OLIVIER remercie publiquement les directrices et leurs équipes d'animation pour leur prestation de qualité et leur investissement, ainsi que le personnel municipal qui a travaillé à la réussite des accueils de loisirs, et en particulier Madame Isabelle BILLIET.

Le Conseil municipal prend acte du bilan présenté.

ALSH – Mercredis et Vacances Scolaires – Septembre 2021 à Été 2022

DÉPENSES

Libellés	Mercredis	Petites Vacances Scolaires				Été – Juillet		Été – Août		TOTAL	%
		Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Maternel	Primaire	Maternel	Primaire		
Personnel	36 292,39 €	13 114,49 €	3 695,98 €	8 354,12 €	8 678,28 €	10 047,47 €	12 491,78 €	8 792,04 €	9 918,74 €	111 385,28 €	46,76%
6042 Prestations	2 890,00 €	242,50 €	552,00 €	177,50 €	495,00 €	1 497,50 €	1 548,00 €	936,00 €	1 511,00 €	9 849,50 €	4,14%
60623 Alim. Gouders	471,02 €	277,17 €	130,67 €	285,18 €	250,44 €	535,78 €	684,79 €	411,00 €	517,58 €	3 433,63 €	1,44%
60632 Alim.Repas	27 703,83 €	11 526,00 €	3 366,00 €	12 265,50 €	9 243,75 €	11 653,50 €	13 910,25 €	6 923,25 €	9 894,00 €	106 486,08 €	44,71%
60632 Fournitures	1 045,18 €	251,04 €	149,50 €	521,13 €	444,31 €	246,61 €	331,90 €	260,30 €	294,79 €	3 544,78 €	1,49%
6068 Pharmacie + autre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27,61 €	27,61 €	27,61 €	27,50 €	110,43 €	0,05%
6184 Formation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
6228 Divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
6247 Transports	0,00 €	297,00 €	231,00 €	297,00 €	99,00 €	316,80 €	429,00 €	695,97 €	794,97 €	3 160,74 €	1,33%
627 Com.CB	71,85 €	24,75 €	9,23 €	21,37 €	16,51 €	45,68 €	27,74 €	27,74 €	217,13 €	217,13 €	0,09%
<b>TOTAL</b>	<b>68 474,27 €</b>	<b>25 682,94 €</b>	<b>8 134,38 €</b>	<b>21 921,82 €</b>	<b>19 227,29 €</b>	<b>24 370,95 €</b>	<b>29 343,33 €</b>	<b>18 073,91 €</b>	<b>22 958,68 €</b>	<b>238 187,57 €</b>	<b>100%</b>

RECETTES

Libellés	Mercredi	Petites Vacances Scolaires				Été – Juillet		Été – Août		TOTAL	%
		Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Maternel	Primaire	Maternel	Primaire		
Part des familles	24 755,20 €	8 776,35 €	3 898,40 €	8 522,00 €	6 543,13 €	19 142,67 €	11 795,08 €	0,00 €	0,00 €	83 432,83 €	74%
Part CCAS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,78 €	0,00 €	30,42 €	194,72 €	0%
CAF (prestations)	9 534,68 €	2 090,00 €	1 634,00 €	2 795,00 €	2 388,00 €	3 110,00 €	3 575,00 €	1 696,00 €	2 644,00 €	29 466,68 €	26%
<b>TOTAL</b>	<b>34 289,88 €</b>	<b>10 866,35 €</b>	<b>5 532,40 €</b>	<b>11 317,00 €</b>	<b>8 944,85 €</b>	<b>22 252,67 €</b>	<b>3 725,78 €</b>	<b>13 491,08 €</b>	<b>2 674,42 €</b>	<b>113 094,23 €</b>	<b>100,00 %</b>

RÉCAPITULATIF – ALSH

DÉPENSES	238 187,57 €	
RECETTES	113 094,23 €	47%
COUT CHARGÉ MAIRIE	125 093,34 €	53%

	35	9	5	10	9	14	14	14	14	124
Nombre de jours	35	9	5	10	9	14	14	14	14	124
Moyenne enfants présents journée	48	87	58	75	73	61	67	32	50	558
Moyenne enfants présents x j	25	10	4	5	7	4	7	3	6	71
Équipe d'animation	18	10	10	11	13	10	9	8	6	
Thème		Féerie et sorcellerie	Noël	Vacances à la montagne	Sur la route des délices	Les supers héros	Seven Arts	Tour de France des campings		
Intervenants extérieurs	L'écolo potager	Spectacle magie DMACL	Théâtre marionnettes	Spectacle ventriloque DMACL	Musique Expression Animation	Trampoline Park	Incanan Capoeira	Domyos		
		Cinéma le Foyer		Cinéma le Foyer	Chasse aux trésors sur la nature	Cinéma le Foyer	L'écolo potager	Théâtre d'ombres	Invasion Skate	
				L'écolo potager	L'écolo potager	Jump kids	Cinéma le Foyer	Dennlys Parc		
				Cinéma le Foyer			Bowling			
Prix revient journée	34,18 €	30,47 €	26,37 €	27,73 €	27,46 €	26,91 €	29,80 €	36,93 €	31,40 €	
Prix revient x journée	55,83 €	11,27 €	9,75 €	10,25 €	10,16 €	9,95 €	11,02 €	13,66 €	11,62 €	
Prix revient x journée + repas	18,50 €									

N° 2022-0077/4.2

**CONTRATS D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF POUR LES CENTRES DE LOISIRS : AJUSTEMENTS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif,

Vu la Loi 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L432-1 et suivants et D432-1 et suivants,

Vu le Décret n° 2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'engagement éducatif,

Monsieur Samuel OLIVIER, Adjoint à l'enfance et à la jeunesse, rappelle que par délibération n° 2018-0068/4.2 du 18 octobre 2018, le Conseil municipal a créé des emplois non permanents en contrat d'engagement éducatif pour les fonctions d'animation et de direction adjointe d'animation des centres de loisirs des mercredis et des vacances scolaires à temps complet à compter du 05 novembre 2018.

Par délibération n° 2019-0004/4.2 du 07 mars 2019, le Conseil municipal a élargi l'utilisation du contrat d'engagement éducatif aux fonctions de directeur/directrice de centres de loisirs des mercredis et des vacances scolaires à temps complet à compter du 15 mars 2019.

Pour les fonctions d'animateur, 3 niveaux de rémunération sont prévus en fonction du niveau de diplôme BAFA de la personne recrutée. Ce diplôme n'étant pas le seul de la filière animation, Monsieur Samuel OLIVIER, après avis favorable de la commission « jeunes générations », propose au conseil municipal de :

- prévoir le recrutement et la rémunération des animateurs recrutés en CEE comme suit :

Non-Diplômé : 75 € brut/jour.

Animateur Stagiaire BAFA, BPJEPS, ou autre diplôme ou titre permettant d'exercer les fonctions d'animateur : 78 € brut/jour.

Animateur Diplômé BAFA, BPJEPS, ou autre diplôme ou titre permettant d'exercer les fonctions d'animateur : 79 € brut/jour.

Par ailleurs, dans les délibérations précitées, il n'était pas prévu de pouvoir employer en contrat d'engagement éducatif des personnes en stage sur les fonctions de direction et direction adjointe de centre. En conséquence, après avis favorable de la commission « jeunes générations », Monsieur Samuel OLIVIER propose de prévoir la possibilité de recruter et rémunérer :

- Directeur adjoint stagiaire BAFD ou d'autres diplômes ou titre permettant d'exercer les fonctions de directeur : 80 € brut/jour.
- Directeur stagiaire BAFD, ou d'autres diplômes ou titre permettant d'exercer les fonctions de directeur : 84 € brut/jour.

- dire que toutes les autres dispositions des délibérations du Conseil municipal des 18 octobre 2018 et 7 mars 2019 relatives à ces créations de postes restent en vigueur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité, ADOPTE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Maire  
**Rose-Marie HALLYNCK**

  
Le secrétaire de séance  
**Samuel OLIVIER**

